



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## bibliothèques

Question écrite n° 47783

### Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les horaires d'ouverture insuffisants et inadaptés des bibliothèques. Calqués sur ceux des bureaux, ils pénalisent ceux qui devraient en être les premiers bénéficiaires : étudiants, salariés, demandeurs d'emploi, enseignants. Sachant que l'accès à la connaissance et à la culture doit être une priorité, elle lui demande de faire en sorte que les bibliothèques soient ouvertes le soir, le *week-end* et pendant les vacances au niveau national comme au niveau local.

### Texte de la réponse

Les horaires d'ouverture des bibliothèques publiques font l'objet d'une attention particulière de l'État. En 2012, la ministre de la culture et de la communication et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ont ainsi demandé à l'inspection générale des bibliothèques le rapport « L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques : progrès et obstacles », qui a permis de conclure à une ouverture moyenne relativement faible des bibliothèques françaises de lecture publique si on la compare à d'autres exemples étrangers, sous tutelle des collectivités territoriales, et aux progrès des bibliothèques universitaires en la matière. La moyenne du nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques de collectivités de 50 000 à 70 000 habitants s'établit ainsi à 32 heures 30 minutes, alors que seules celles des collectivités de 100 000 habitants et plus ouvrent en moyenne 40 heures par semaine. Malgré l'ouverture de la Bibliothèque nationale de France (BnF) 7 jours sur 7 et celle de la Bibliothèque publique d'information (Bpi) jusqu'à 22 heures (sauf le mardi), l'accès aux bibliothèques et à leurs places de travail est un problème particulièrement sensible pour les nombreux étudiants d'Île-de-France. La gestion des bibliothèques municipales et intercommunales relève des collectivités territoriales, qui ont toute autorité pour déterminer leurs horaires d'ouverture. Cependant, la ministre de la culture et de la communication est soucieuse de favoriser une amélioration de l'accès aux bibliothèques, tout en restant attentive à la maîtrise des dépenses publiques, à la qualité de service globale des établissements et au maintien de bonnes conditions sociales pour les agents. Lors de son allocution au Salon du Livre, le 24 mars 2014, la ministre de la culture et de la communication a annoncé l'élaboration d'un guide pratique à destination des professionnels et des élus locaux sur les conditions d'élargissement des heures d'ouverture des bibliothèques pour accompagner les collectivités qui souhaitent s'engager dans ce projet. Elle a également proposé aux collectivités locales de travailler conjointement à de nouvelles modalités de fonctionnement de la dotation globale de décentralisation (DGD) bibliothèques, pour que l'État soit en capacité de soutenir, pour une durée limitée et de manière partielle, les surcoûts engendrés par une extension des horaires d'ouverture lorsque ceux-ci s'inscrivent dans un projet d'établissement global.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Virginie Duby-Muller](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 47783

**Rubrique** : Archives et bibliothèques

**Ministère interrogé** : Culture et communication

**Ministère attributaire** : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [21 janvier 2014](#), page 578

**Réponse publiée au JO le** : [13 mai 2014](#), page 3850